

Structuration et mutualisation au sein du pôle ACV agricole des données et outils pour la réalisation d'ACV en productions animales

Atelier thématique du 25 mai 2012 : Allocations au sein des successions culturelles

Etaient présents

Nom	Prénom	Organisme	Divers
Bidaud	Tanguy	Coop de France NA	Pour le compte de la MDD
Bouter	Anne	RMT E&E ACV	Chargée de mission ACV RMT E&E
Bulte	Carène	CCPA	Pour le compte de la MDD
Cariolle	Michel	ITB	
Carton	Sophie	AgroParisTech	
Dauguet	Sylvie	CETIOM	
Dousset	Emma	MAA-DGPAAT-SDBE	
Espagnol	Sandrine	IFIP	Animatrice RMT E&E
Goglio	Pietro	AgroParisTech	
Gueudet	Alice	ARVALIS/IRSTEA/ACTA	Intervenante
Lellahi	Afsaneh	ARVALIS	
Maupu	Pauline	In Vivo	
Pradel	Maryliss	IRSTEA	
Schneider	Anne	UNIP	
Tailleur	Aurélié	ARVALIS	Animatrice RMT E&E action ACV
Willmann	Sarah	ARVALIS	

Déroulement de l'atelier

- Discussion autour des fiches issues du travail d'Alice Gueudet dans le cadre du CAS DAR « ACV et fertilisation ».
- Les fiches Phosphore & Azote lessivé ont été présentées.
- Les fiches azote des résidus et azote de la fumure organique sont moins abouties et n'ont pas été présentées.

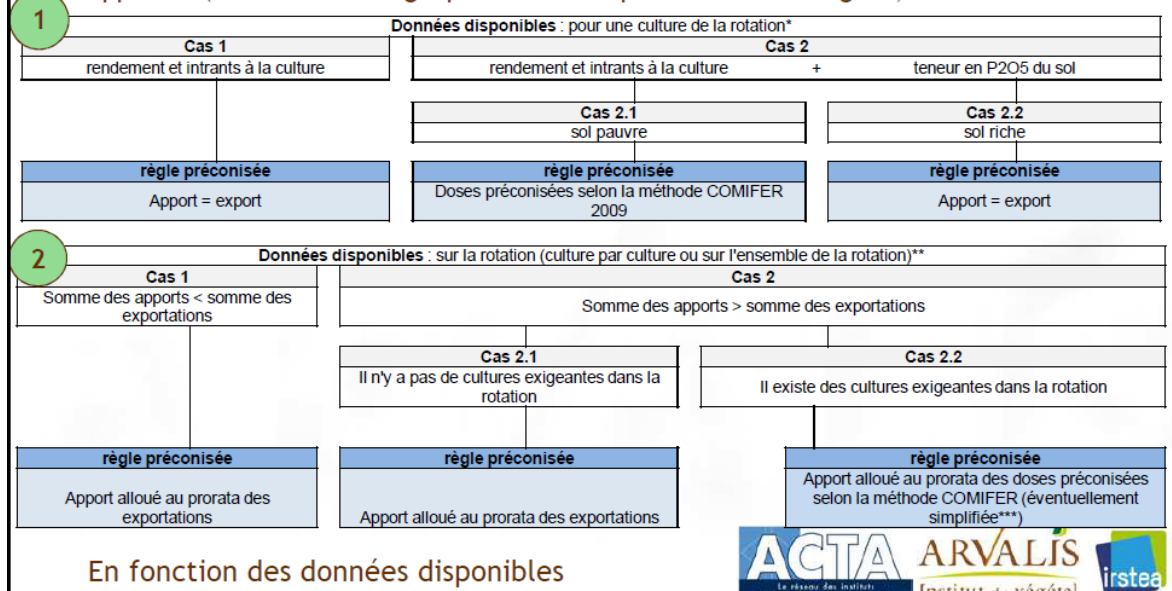
Conclusion de l'atelier

Aucune décision définitive n'a été adoptée concernant la problématique des allocations au sein des successions culturelles, mais les participants sont d'accord dans l'ensemble avec les grandes idées des fiches. C'est-à-dire :

- Pour le phosphore
 - o Deux possibilités : les impacts sont estimés proportionnels à la dose de P. En découle un arbre de décision selon les données disponibles

1 - Phosphore : vers des préconisations

Pour les indicateurs dont les impacts sont estimés proportionnels à la dose de P apportée (ex : GES et énergie primaire de la production de l'engrais)



- Si les impacts ne sont pas corrélés proportionnellement à la dose de P, deux types de modèles peuvent être envisagés : SALCA-P et un modèle à facteur fixe
- Pour l'azote lessivé, il y a trois possibilités d'allocation :
 - Les quantités d'azote lessivées obtenues par le modèle DEAC ont été allouées à la culture suivant celle qui a reçu l'apport
 - Les quantités d'azote lessivées obtenues par le modèle DEAC ont été allouées à la culture qui a reçu l'apport
 - Pour chaque culture de la rotation, le modèle DEAC donnait également la valeur du reliquat post-récolte : addition des quantités lessivées (DEAC) et réallocation de la somme au prorata des reliquats post-récolte (d'après la méthode de Williams et al. 2006)
- Pour l'azote de résidus et l'azote de la fumure organique, la réflexion est moins avancée

Il serait souhaitable d'avoir un format un peu plus facile à lire, sous forme d'un tableau d'aide à la décision par exemple.

L'ensemble des participants est d'accord pour dire qu'il faut continuer à échanger régulièrement et à partager ce que chacun fait, même si des positions communes ne sont pas systématiquement adoptées.

Les fiches récapitulatives seront en ligne sur le site du RMT E&E.